

Par [Anaïs Moran](#) — 27 janvier 2019 à 18:26



Un plan d'action, dont le principe avait été acté dès janvier 2018 puis abordé en novembre par la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, doit être annoncé ce lundi. Photo Ludovic Marin. AFP

**Le gouvernement, qui a annoncé la création d'un secrétariat d'Etat spécifique, doit préciser ce lundi une série de mesures.**

*«Il est clair que nous devons faire mieux.»* Lors de l'annonce de la création d'un secrétariat d'Etat à la Protection de l'enfance, vendredi, le Premier ministre, Edouard Philippe, a souligné le «*défi majeur*» soulevé par ce secteur et reconnu un «*certain nombre de dysfonctionnements à corriger*». «*L'enjeu est de faire en sorte que notre dispositif, l'ensemble des partenaires qui interviennent en matière de protection de l'enfance, la justice, les services sociaux, les conseils départementaux, les associations, l'Education nationale doivent pouvoir travailler collectivement à obtenir de bien meilleurs résultats*», a insisté le Premier ministre en présence d'Adrien Taquet, ce député de la majorité chargé de porter la future «*stratégie nationale pour la protection de l'enfance et de l'adolescence*».

Un plan d'action, dont le principe avait été acté dès janvier 2018 puis abordé de manière plus concrète en novembre par la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, doit être annoncé ce lundi. Parmi les pistes sur la table devraient notamment figurer la revalorisation des moyens financiers attribués aux associations, la prise en charge à 100 % des frais de santé physique et psychologique des jeunes confiés aux services sociaux, l'accompagnement financier pour les adolescents qui souhaitent s'inscrire dans de longues études ainsi que la problématique des «sorties sèches» subies par les jeunes majeurs qui ont tout juste quitté l'Aide sociale à l'enfance et [se retrouvent parfois à la rue quand leur prise en charge cesse](#). Des axes sur lesquels le gouvernement s'appuiera pour organiser par la suite une concertation avec «*l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance*» avant d'élaborer la stratégie.

Philippe a également certifié qu'une «*mobilisation de moyens supplémentaires*» est engagée dans le budget 2019 du gouvernement. Le budget de la protection de l'enfance avoisine les 8 milliards d'euros annuels. De leur côté, les parlementaires montent aussi au créneau. Soutenue par plusieurs collègues de la majorité, la députée LREM Perrine Goulet a demandé vendredi l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur le «*fonctionnement de l'Aide sociale à l'enfance*». Mardi, ce sont les sénateurs, menés par Xavier Iacovelli (PS), qui se réuniront afin d'officialiser la constitution d'un groupe de travail autour de cette question.

[Anaïs Moran](#)